
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2019

DCM N° 19-04-25-3

Objet : Crédit d'un Espace Educatif Eau Eco-tourisme (4E).

Rapporteur: Mme MOLINET

Dans le cadre de son nouvel Agenda 21 – 3^{ème} génération, la Ville de Metz souhaite renforcer son soutien à toutes les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. A l'horizon 2030, Metz souhaite être une ville d'éco-citoyens engagés autour de valeurs qui permettront à chacun de s'épanouir. Pour y parvenir, un des objectifs fixés dans ce domaine est de sensibiliser au développement durable 100 % des enfants d'ici la fin de leur scolarité en élémentaire.

Pour répondre à cet objectif, l'association CPN les Coquelicots envisage de créer un Espace Educatif Eau Eco-Tourisme : "LE 4 E".

Ce projet vient renforcer les dispositifs d'éducation à l'environnement et au développement durable mis en place par l'association depuis 2012 avec l'Espace naturel pédagogique et convivial, l'Espace associatif éco-citoyen et plus récemment l'Espace des compagnons à cheval et à sabots.

Le 4E sera un dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable dédié à la thématique de l'Eau. Il sera animé en pédagogie active par une animatrice diplômée à temps plein avec l'aide, notamment, des ressources du réseau Ecoles et Nature. Les partenaires locaux seront bien évidemment associés au développement de ce dispositif (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Syndicat des Eaux de la Région Messine, Haganis, etc.).

La Ville de Metz, ville de nature où la place de l'eau est centrale, souhaite appuyer le développement de ce dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable au regard des enjeux de préservation de la ressource en eau, de la biodiversité inféodée, des enjeux climatiques qui sont associés et des solidarités à développer.

La Ville de Metz propose à l'association de lui mettre à disposition des locaux au Cloître des Récollets, Haut lieu de l'Ecologie Urbaine et où sont déjà présents de nombreuses associations de développement durable (IEE, SFE, Mirabel LNE, ALEC du Pays Messin, etc.). Un espace de formation sera aménagé et des locaux de bureau et de stockage seront mis à disposition.

Le budget prévisionnel présenté par l'association pour développer des actions pédagogiques sur les thématiques "Eau et Paysage", "Eau et biodiversité", "Eau dans tous ses états" est le suivant :

- 13 000 € d'investissement pour la création du 4E,
- 41 500 € pour son fonctionnement dont 30 000 € sollicités auprès de la Ville de Metz pour l'année scolaire 2019-2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du 31 mai 2018 relative à l'adoption de l'Agenda 21 3^{ème} génération,

VU la délibération du Conseil municipal du 31 janvier 2019 et de la convention 2019-2021 signée avec l'association CPN les Coquelicots en date du 6 mars 2019,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de participer au développement d'un nouveau dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable intitulé 4E,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'attribuer, à l'association CPN les Coquelicots pour la création du 4E,

- une subvention de fonctionnement de 30 000 €,
- une subvention d'investissement de 13 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération et notamment l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ainsi que la convention d'occupation des locaux au Cloître des Récollets.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire
Commissions : Commission Développement Durable
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AVENANT N°2

2019C069



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET EDUCATIF 2019-2021

entre LA VILLE DE METZ

et l'association CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA NATURE - LES COQUELICOTS

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 25 avril 2019 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Connaître et Protéger la Nature - Les Coquelicots représentée par son Président, Monsieur Christophe DORIGNAC, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,
et domiciliée : 1 rue des Récollets La MAEC 57000 METZ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2021 selon les modalités d'un conventionnement de type projet éducatif avec ladite Association.

Par le présent avenant, la Ville de Metz souhaite apporter son soutien à l'Association pour permettre la création de l'Espace Educatif Eau Eco-Tourisme : "LE 4 E". Le 4E sera un dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable dédié à la thématique de l'Eau. Il sera animé en pédagogie active par une animatrice diplômée à temps plein avec l'aide, notamment, des ressources du réseau Ecoles et Nature. Les partenaires locaux seront bien évidemment associés au développement de ce dispositif (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Syndicat des Eaux de la Région Messine, Haganis, etc.).

AVENANT N°2

2019C069

ARTICLE 1 – Les articles 3, 5 et 6 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

A compter de l'été 2019 pour les animations estivales et pour l'année scolaire 2019/2020 l'association s'engage à mettre en œuvre son projet d'Espace Educatif Eau Eco-Tourisme : "LE 4 E".

Il sera animé en pédagogie active par une animatrice diplômée à temps plein avec l'aide, notamment, des ressources du réseau Ecoles et Nature. Les partenaires locaux seront bien évidemment associés au développement de ce dispositif (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Syndicat des Eaux de la Région Messine, Haganis, etc.).

La Ville de Metz, Ville de Nature où la place de l'Eau est centrale, souhaite appuyer le développement de ce dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable au regard des enjeux de préservation de la ressource en eau, de la biodiversité inféodée, des enjeux climatiques qui sont associés et des solidarités à développer.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

A compter de 2019 et pour l'année scolaire 2019-2020, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 avril 2019 a décidé d'accorder à l'Association **une subvention de fonctionnement 30 000 €** pour participer au financement du projet d'Espace Educatif Eau Eco-Tourisme.

Par ailleurs, **une subvention d'investissement de 13 000€** sera attribuée pour permettre la création du 4 E et la réalisation des premiers investissements nécessaires.

ARTICLE 6 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Pour mener à bien ce projet, l'association bénéficiera de la mise à disposition de locaux au Cloître des Récollets situé au 1 rue des Récollets à Metz. Une salle de 66 m² ainsi qu'un bureau et un local de stockage feront l'objet d'une convention de mise à disposition.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le
(en trois exemplaires originaux)

Le Président,
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Christophe DORIGNAC

René DARBOIS